

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/044

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement.

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la SAS SGE OLCZAK date du 17/02/2026,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de confection d'une fouille pour la plantation d'un support béton, dépose du support dans le terrain privé et reprise des branchements existants, rue Edouard Vaillant entre le n°242 e le n°334 à SAINGHIN-en-WEPPE, par la SAS SGE OLCZAK, 451 rue du Galibot – Parc d'activités BONNEL à LALLAING (59167), pour le bénéfice d'ENEDIS ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux avec un empiètement sur la chaussée. **Cette mesure prendra effet le lundi 02 mars 2026 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : La pré-signalisation et la signalisation d'interdiction seront mises en place par la SAS SGE OLCZAK et la vitesse sera réduite à 30 kms/h.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme la commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- M. Le Directeur de la SAS SGE OLCZAK,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 17 février 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON

